Avis d'achat sur bons de commande N° 304/2026

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine du Médicament et des produits de santé procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Prestations de remise en état et de recharge des extincteurs au profit de au profit de l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS).**
Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Unité	Quantité
1	Prestations de remise en état et de recharge d'extincteur CO_2, classe B, de 5 kg. **NB : Le titulaire devra assurer, si nécessaire, le changement d'emplacement et la remise en place de l'extincteur, ainsi que toutes les sujétions demandées par l'AMMPS.**	U	23
2	Prestations de remise en état et de recharge d'extincteur CO_2, classe A, de 6 kg. **NB : Le titulaire devra assurer, si nécessaire, le changement d'emplacement et la remise en place de l'extincteur, ainsi que toutes les sujétions demandées par l'AMMPS.**	U	1
3	Prestations de remise en état et de recharge d'extincteur à poudre, classe ABC, de 6 kg. **NB : Le titulaire devra assurer, si nécessaire, le changement d'emplacement et la remise en place de l'extincteur, ainsi que toutes les sujétions demandées par l'AMMPS.**	U	13
4	Prestations de remise en état et de recharge d'extincteur à poudre, classe ABC, de 5 kg. **NB : Le titulaire devra assurer, si nécessaire, le changement d'emplacement et la remise en place de l'extincteur, ainsi que toutes les sujétions demandées par l'AMMPS.**	U	2
5	Prestations de remise en état et de recharge d'extincteur à poudre, classe ABC, de 9 kg. **NB : Le titulaire devra assurer, si nécessaire, le changement d'emplacement et la remise en place de l'extincteur, ainsi que toutes les sujétions demandées par l'AMMPS.**	U	11
6	Prestations de remise en état et de recharge d'extincteur à eau pulvérisée AFFF, classe AB, de 9 L. **NB : Le titulaire devra assurer, si nécessaire, le changement d'emplacement et la remise en place de l'extincteur, ainsi que toutes les sujétions demandées par l'AMMPS.**	U	4

7	Prestations de remise en état et de recharge d'extincteur CO_2, classe BE, de 2 kg. **NB : Le titulaire devra assurer, si nécessaire, le changement d'emplacement et la remise en place de l'extincteur, ainsi que toutes les sujétions demandées par l'AMMPS.**	U	1
8	Prestations de remise en état et de recharge d'extincteur à eau avec additif, classe AB, de 6 L. **NB : Le titulaire devra assurer, si nécessaire, le changement d'emplacement et la remise en place de l'extincteur, ainsi que toutes les sujétions demandées par l'AMMPS.**	U	3
9	Prestations de remise en état et de recharge d'extincteur CO_2, classe B, de 2 kg. **NB : Le titulaire devra assurer, si nécessaire, le changement d'emplacement et la remise en place de l'extincteur, ainsi que toutes les sujétions demandées par l'AMMPS.**	U	1
10	Prestations de remise en état et de recharge d'extincteur CO_2, classe B, de 6 kg. **NB : Le titulaire devra assurer, si nécessaire, le changement d'emplacement et la remise en place de l'extincteur, ainsi que toutes les sujétions demandées par l'AMMPS.**	U	9
11	Prestations de remise en état et de recharge d'extincteur CO_2, classe A, de 5 kg. **NB : Le titulaire devra assurer, si nécessaire, le changement d'emplacement et la remise en place de l'extincteur, ainsi que toutes les sujétions demandées par l'AMMPS.**	U	1
12	Prestations de remise en état et de recharge d'extincteur CO_2, classe BE, de 5 kg. **NB : Le titulaire devra assurer, si nécessaire, le changement d'emplacement et la remise en place de l'extincteur, ainsi que toutes les sujétions demandées par l'AMMPS.**	U	1

- **Lieu d'exécution :** Rue Lamfaddel Charkaoui Cité Al Irfane, ainsi qu'à l'annexe de l'Agence situé à Rue jbel Al Ayachi,Agdal. Rabat
- **Délai d'exécution et modalités de livraison :** Le délai globale d'exécution des prestations est fixé 5 jours à compter de la date de notification du bon de commande au titulaire.
- **Date et heure limites de réception des devis des concurrents :** Le 16/11/2026 à 11h00.
- **Attribution du bon de commande :** Le bon de commande sera attribué au concurrent dont l'offre financière est la moins-disante et dont l'offre technique est admise.
- **Après attribution du marché, le titulaire est tenu obligatoirement de fournir les documents suivants :** Une attestation de qualification en installation des extincteurs

mobiles, délivrée par l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR), datant de moins d'un (1) an. La fourniture de cette attestation est obligatoire.

- **Pénalités de retard :**

En cas de dépassement des dates limités des prestations du bon de commande, une pénalité de 1‰ (un pour mille) par jour de retard sera appliqué sur le montant total du bon de commande.

-Le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10% du montant total du bon de commande qui résulte de la présente consultation.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé ★ AMMPS 1